

POLITIQUE DE TAUX DE CHANGE

Adoptée par le Conseil d'administration de l'Alliance pour les droits des femmes mauritaniennes (ADFM)

Dernière mise à jour : Décembre 2023



PRÉAMBULE

En tant qu'organisation de la société civile mauritanienne engagé dans la réalisation de notre mission au service de notre communauté, nous reconnaissons l'importance vitale des ressources financières dont nous disposons pour mener à bien nos projets et initiatives. Étant donné que nous recevons des fonds internationaux, la volatilité des taux de change peut avoir un impact significatif sur la valeur réelle de ces ressources lors de leur conversion en monnaie locale. C'est pourquoi nous avons élaboré cette politique de taux de change, qui vise à assurer une gestion responsable et transparente des transferts de fonds, tout en cherchant à minimiser les risques associés aux fluctuations du marché financier.

Au cœur de cette politique réside notre engagement envers la transparence et la responsabilité financière. Nous croyons fermement que la clarté et l'ouverture dans la gestion de nos transactions de change renforcent la confiance de nos parties prenantes, y compris nos donateurs, nos bénéficiaires et nos partenaires. Nous nous engageons à fournir des informations claires concernant notre approche en matière de taux de change, tout en veillant à ce que chaque transaction soit effectuée avec intégrité et en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

En adoptant cette politique, nous reconnaissons également les risques potentiels associés aux fluctuations du taux de change et nous nous engageons à les gérer de manière responsable. Nous sommes conscients que chaque ouguiya (MRU) que nous dépensons a une valeur significative et un impact direct sur notre capacité à réaliser notre mission et à répondre aux besoins de notre communauté. C'est pourquoi nous nous efforcerons de maximiser la valeur des fonds reçus en choisissant des options de change avantageuses et en minimisant les coûts de transaction.

Cette politique de taux de change reflète notre désir de faire preuve de diligence dans la gestion de nos ressources financières et de tirer parti des meilleures pratiques en matière de gestion des risques financiers. Nous veillerons à ce que tous les membres de notre équipe comprennent les procédures et les principes énoncés dans cette politique grâce à une formation adéquate.

Principes Directeurs

- a. Transparence : Nous nous engageons à fournir des informations claires et transparentes concernant notre politique de taux de change aux parties prenantes concernées.
- b. Responsabilité financière : Nous veillerons à ce que chaque transaction de change soit réalisée de manière responsable et en conformité avec les réglementations en vigueur.
- c. Minimisation des risques : Nous prendrons des mesures pour minimiser les risques liés aux fluctuations du taux de change, en accordant une attention particulière aux méthodes de transfert et aux moments les plus appropriés pour effectuer les conversions.
- d. Maximisation de la valeur : Nous nous efforcerons de maximiser la valeur des fonds reçus en monnaie locale, en choisissant des options de change qui offrent les taux les plus avantageux et en limitant les coûts de transaction.

Méthode de Conversion

Pour les transferts de fonds en monnaie locale, nous utiliserons le taux de change officiel du marché des changes mauritanien en vigueur au moment de la conversion. Nous privilégierons les institutions financières locales agréées pour effectuer les transactions de change, en accordant une attention particulière aux commissions et aux frais associés.

Couverture de Change

Dans le cadre de notre politique de gestion des risques financiers, nous envisagerons la possibilité de souscrire à des instruments de couverture de change, tels que des contrats à terme ou des options de change, pour réduire l'exposition aux fluctuations du taux de change sur des montants significatifs ou pour des projets à long terme.

Rapports Financiers

Nous incluons des informations sur les transactions de change, y compris les taux de change utilisés et les frais encourus, dans nos rapports financiers réguliers. Nous nous engageons à fournir des explications claires et transparentes sur les résultats financiers liés aux conversions de fonds en monnaie locale.

Révision de la Politique

Cette politique de taux de change sera périodiquement évaluée pour garantir sa pertinence et son efficacité, et pour s'adapter aux évolutions du marché financier et aux besoins de l'ADFM.

Adhésion et signatures

En signant cette politique de taux de change, nous affirmons notre engagement envers une gestion financière responsable et transparente, et nous réaffirmons notre détermination à faire preuve d'intégrité et de diligence dans l'utilisation des ressources dont nous avons la charge.



Oumou Oumar Bâ
Directrice Générale

Date : 2023-12-17



Haby Mamadou Dia
Présidente du Conseil d'administration

Date : 2023-12-17